

Délibération n° 25-084

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin à 10 heures
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la Présidence de Madame WIART
Virginie En suite de convocation en date du 23 juin
2025.

Objet de la délibération

Mise en place du microcrédit
Avec la Caisse solidaire du
Crédit Mutuel Nord Europe

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart**, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.

Madame la Vice-Présidente déléguée informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est possible avec la Caisse solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe de mettre en place un micro-crédit à destination des personnes à faibles ressources ou rencontrant des difficultés temporaires liées à leur statut professionnel, à leur état de santé ou à un accident de la vie.

Celui-ci permettrait à certaines personnes de réaliser des projets, et de sortir de difficultés passagères (Madame la Vice-Présidente précise que ceci est un outil supplémentaire pour aider les familles).

L'instruction des demandes se fera par la Caisse solidaire du Crédit Mutuel après que le CCAS ait vérifié que la demande soit conforme au cahier des charges et qu'elle soit susceptible d'être satisfaite.

Selon l'objet du financement, et sous réserve de l'appréciation du risque par son comité de crédit, la Caisse accordera un prêt de 300 à 5000 €, remboursable sur une durée de 6 à 60 mois, aux conditions de taux du marché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration :

- Approuvent la convention de partenariat entre le CCAS de Cambrai et la Caisse solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe concernant la mise en œuvre du prêt microcrédit afin de faciliter l'accès au crédit des publics qui en sont exclus.
- Autorisent Madame la Vice-Présidente déléguée à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet dans les conditions fixées.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

